

manquait de précision et correspondait à une notion plutôt politique que juridique. Les auteurs de la résolution ont finalement accepté un terme plus conforme à la Charte des Nations Unies.

La Sixième Commission a terminé ses travaux en adoptant à l'unanimité un projet de résolution invitant la Commission du droit international à poursuivre l'étude de la question des missions (diplomatiques) spéciales, selon le vœu formulé à la conférence de Genève à propos des relations et des immunités diplomatiques. La résolution a été adoptée à l'unanimité en séance plénière.

